|  |  |
| --- | --- |
| **Assemblée mondiale de normalisation  des télécommunications (AMNT-20) Genève, 1er-9 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | Addendum 3 au Document 39-F |
|  | **24 mars 2021** |
|  | **Original: anglais** |
|  | |
| États Membres de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) | |
| Proposition de suppression de la résolution 77 | |
|  | |
|  | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | Dans la mesure où les actions indiquées dans la Résolution 77 (Rév.Hammamet, 2016) de l'AMNT relative aux réseaux pilotés par logiciel ont été menées à bien ou sont à un stade avancé au sein des commissions d'études et du TSB; et conformément aux lignes directrices selon lesquelles les Résolutions portant sur des travaux achevés devraient être supprimées, la CITEL propose de supprimer la Résolution 77. |

SUP IAP/39A3/1

RÉSOLUTION 77 (Rév.Hammamet, 2016)

Renforcer les travaux de normalisation au sein du Secteur   
de la normalisation des télécommunications de l'UIT   
sur les réseaux pilotés par logiciel

(Dubaï, 2012, Hammamet, 2016)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Hammamet, 2016),

**Motifs:** À la suite de l'adoption de la Résolution 77 par l'AMNT-12, les activités liées aux réseaux pilotés par logiciel (SDN) ont pris une place importante à l'UIT-T. À l'AMNT-16, la Résolution 77 a été modifiée, et la Commission d'études 13 a été chargée de poursuivre les travaux de l'Activité conjointe de coordination sur les réseaux SDN (JCA-SDN). Depuis lors, des travaux importants relatifs aux réseaux SDN ont été menés à bien, et les études menées par les commissions d'études sont largement avancées. En particulier, le dispositif de cette Résolution a donné lieu aux réalisations suivantes:  
• *décide de charger les Commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT*Les travaux de normalisation concernant les réseaux SDN se poursuivent au sein des CE 2, 5, 11, 12, 13, 15 et 17 de l'UIT-T, un nombre considérable de Recommandations relatives aux réseaux SDN ayant été approuvées. En particulier, dans sa note de liaison adressée au GCNT (TSAG-TD746), la CE 15 de l'UIT-T a indiqué que d'importants travaux portant sur les réseaux SDN ont été menés à bien et ont donné lieu à l'élaboration d'une série de Recommandations visant à favoriser le déploiement des réseaux SDN dans les réseaux de transport. En outre, la CE 15 a étudié l'utilisation des réseaux SDN afin de gérer les réseaux de transport pour la prise en charge des IMT‑2020. La CE 15 a conclu que la Résolution 77 devrait être supprimée.  
• *charge la Commission d'études 13*La JCA-SDN a achevé ses travaux le 9 novembre 2017, date à laquelle elle a publié la Feuille de route concernant la normalisation des réseaux SDN. Les travaux de coordination dans le domaine des réseaux SDN ont été intégrés dans les activités courantes de la JCA-IMT2020.  
• *charge le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications*Aucune action requise durant la période d'études 2017-2020.  
• *charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications*   
Le TSB a organisé plusieurs ateliers sur les réseaux SDN.   
Dans la mesure où les actions indiquées dans la Résolution ont été menées à bien ou sont à un stade avancé au sein des commissions d'études et du TSB; et conformément aux lignes directrices (Résolution 1 de l'AMNT, 1.3 d)) selon lesquelles les Résolutions portant sur des travaux achevés devraient être supprimées, la Résolution 77 sur les réseaux SDN ne sera plus nécessaire durant la prochaine période d'études.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_